



DELIBERATION

Objet : Versement de fonds de concours de voiries à SEM

Le 29 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Madame Noélia SEGUIN à Muriel SPADA, Madame Leihla KHEBRARA à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ferat AKBAL, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Ludovic CEYTE,

Absents : Messieurs Ludovic MAGALHAES et Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de sa politique de réfection et d'amélioration de sa voirie, il est rappelé que la compétence voirie est exercée par Saint-Etienne Métropole (SEM).

Il explique que les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement. Le montant du fonds ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Il détaille es différentes opérations de voiries pour lesquelles la Commune doit verser un fonds de concours à SEM, sont détaillées, comme suit :

Type d'opération	Voirie concernée	Montant des travaux	Fonds de concours dû par la Commune
Opération de réfections et d'aménagement de voirie	Aménagement de voirie Boulevard Pasteur et rue des cèdres	70 833.33 € HT	34 000 € HT
	Aménagement de voirie Rue François Coli	17 518 € HT	8 500 € HT
	Aménagement de voirie Croix Rapeau	9 919 € HT	4 750 € HT
	Aménagement de voirie Rue Barthélémy Thimonier	15 432 € HT	7 500 € HT
	Aménagement de voirie Rue des Vals	125 000 € HT	62 000 € HT
	Réfection de voirie Rue Lamartine - tranche 1	112 500 € HT	56 000 € HT
	Aménagement de voirie Rue du moulin et des roches	75 000 € HT	37 500 € HT
	Opération de voirie Plan de jalonnement – tranche 3	39 177 € HT	17 000 € HT
	Opération de voirie Plan de jalonnement – tranche 4	33 657 € HT	12 750 € HT
Dissimulation de réseau	Rue des Vals	119 400 € HT	60 000 € HT
Total		618 436.33 € HT	300 000 € HT

Ainsi, le montant total des fonds de concours à verser par la Commune à la Métropole est de **300 000 € HT** répartis comme suit :

- **240 000 € HT** sur les opérations de réfections et d'aménagement de voirie,
- **60 000 € HT** sur les opérations de dissimulation de réseau.

Monsieur le Maire précise que le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la Commune sera ajusté. Si le coût définitif de l'opération est :

- inférieur à l'estimation initiale, SEM pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du prix initial susvisé et après accord express de la Commune, le montant du fonds de concours sera augmenté, sans excéder la part de financement de SEM.

Les fonds de concours seront versés en une fois par la Commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Métropolitain de SEM seront exécutoires.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le paiement de fonds de concours versés par la Commune à Saint-Etienne Métropole pour les diverses opérations susmentionnées,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 septembre 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

